

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE			
Code	PAKN2B73KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	44 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Aurore STRIMEL (aurore.strimel@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'Activité d'apprentissage "Kiné respiratoire" est une unité introductive aux bases de la prise en charge d'un patient souffrant d'affections cardio-respiratoires.

L'étudiant revera et intégrera des notions liées à la physiologie et physiopathologie respiratoire. Il apprendra les technique et outils spécifiques au bilan respiratoire ainsi que les techniques de bases de la prise en charge du patient respiratoire.

Lors des séances de T.P. l'étudiants devra faire preuve de raisonnement clinique, d'esprit critique afin de proposer des prise en charge les plus adaptées possible aux vignettes cliniques proposées.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 Concevoir des projets professionnels complexes

- 4.1 Identifier la situation
- 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
- 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives

Compétence 5 Assurer une communication professionnelle

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Compétence 6 Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel

- 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
- 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de:

- connaître et comprendre la physiologie et physiopathologie respiratoire
- connaître les différentes techniques de kinésithérapie respiratoire actuelles
- pouvoir pratiquer les techniques de désencombrement sur un patient
- maîtriser les outils spécifiques du bilan respiratoire
- d'appliquer les différents points pré-cités à un cas clinique simple
- de sélectionner un article scientifique pertinent, de le critiquer et d'en extraire les éléments importants

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B73KINA Kinésithérapie respiratoire

44 h / 3 C

Contenu

- Physiologie respiratoire
- Mécanique thoraco-pulmonaire
- L'équilibre acido-basique
- Hypercapnie
- Hypoxémie
- Bilan en kiné respiratoire
- techniques manuelles et instrumentale de désencombrement
- introduction à la pédiatrie
- lectures d'articles scientifiques

Démarches d'apprentissage

cours théoriques sous forme de cours magistral avec support ppt.

cours pratiques:

- lectures d'articles scientifiques
- raisonnement clinique
- cas cliniques simple
- démonstration et pratique des techniques manuelles de désencombrement

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses en fin de cours

Ouvrages de référence

Chanussot, J.-C. (1988). Dossiers de kinésithérapie, 2. Kinésithérapie respiratoire: Bilans et techniques de base. Paris: Masson.

Postiaux, G. (1997). Bilan kinésithérapeutique spécifique de l'obstruction broncho-pulmonaire de l'enfant. Annales de kinésithérapie, t.24(3), pp. 132-145.

Postiaux, G. (2000). Kinésithérapie et pathologie du poumon profond. Les techniques inspiratoires lentes pour l'épuration des voies aériennes périphériques. Revue des Maladies Respiratoires(17), pp. 315-318.

Postiaux, G. (2003). Kinésithérapie respiratoire de l'enfant. les techniques de soins guidées par l'auscultation pulmonaire. (éd. 3ème édition). Bruxelles: De Boeck Université.

Reychler, G., Roesler, J., & Delguste, P. (2007). Kinésithérapie respiratoire. Elsevier-Masson Actualité scientifique dans les différents périodiques de kinésithérapie

Lecture d'articles scientifiques récents

Supports

notes de cours disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Partie théorique : examen écrit en Janvier et en Aout

.

Partie pratique:

- Q2(session juin) évaluation continue
- Q3 (session Aout): examen oral

Remarque: au Q3, l'examen écrit et l'examen oral sont 2 examens séparés.

Pondération:

Q2 : Examen écrit de janvier (50%) - Evaluation continue (50%)

Q3 : Examen écrit (50%) - Examen oral (50%)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50		
Période d'évaluation	Eve	50			Exe + Exo	100

Eve = Évaluation écrite, Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

La cote globale est obtenue sur base de l'application d'une médiane des cotes des différentes parties de l'activité d'apprentissage pondérées en fonction du volume d'heures de cours de chacune de celles-ci, sauf si l'étudiant présente une note < 10/20 à au moins l'une des parties de l'activité d'apprentissage. Dans ce cas, deux volets sont envisagés :

- si une ou plusieurs parties de l'activité d'apprentissage présentent une note inférieure à 8/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la cote globale ;
- si les notes des différentes parties sont supérieures ou égales à 8, un point par échec rencontré est soustrait de la cote globale jusqu'à maximum atteindre la cote la plus basse obtenue parmi les différentes parties de l'activité d'apprentissage.

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

DUJARDIN L. lucie.dujardin@ghdc.be

ROESELER J. jean.roeseler@uclouvain.be

STRIMEL A. strimela@helha.be

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements

de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).